

# LE CENTRE WALLONIE-BRUXELLES|PARIS

## 28<sup>e</sup> Festival LE COURT EN DIT LONG

du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2020

### REGLEMENT

#### **Article 1 – Objet**

Le Centre Wallonie-Bruxelles organise le 28<sup>ème</sup> Festival LE COURT EN DIT LONG du 1er au 6 juin 2020 dans sa salle de cinéma (sise 46, rue Quincampoix – 75004 Paris).

#### **Article 2 – Appel à candidature**

La sélection est ouverte à tout court métrage (durée maximale 40 minutes) produit ou coproduit en Wallonie et à Bruxelles depuis mars 2019, sur envoi spontané de lien Vimeo avant le 27 mars 2020. Les genres acceptés sont : fiction, animation, expérimental.

#### **Article 3 – Sélection**

La sélection d'un film sera confirmée par le service cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles avant le 10 avril 2020 par courrier électronique.

#### **Article 4 – Compétition**

La sélection est ouverte à une compétition. Un jury composé de cinq personnalités décernera le Grand Prix « Le Court en dit long », le Prix du Scénario, le Prix de la Mise en Scène, les Prix d'interprétation féminine et masculine. Le jury pourra aussi accorder jusqu'à deux « mentions spéciales ». Le « Prix du Public » sera désigné par les votes des spectateurs.

Si le Centre Wallonie-Bruxelles ne trouve pas les partenaires nécessaires pour doter les prix, il se réserve le droit d'annuler la compétition ou un des Prix envisagé.

#### **Article 5 – Formats de projection et engagement des ayant droits**

En inscrivant un film, le producteur et/ou le réalisateur autorise(nt) deux projections non commerciales du film dans le cadre du Festival et s'engage à prêter la copie de projection en DCP 2K, fichier Appel Pro Res 422 ou 35mm. Les films primés seront à nouveau projetés le 6 juin à 21h30.

#### **Article 6 – Engagements du Centre Wallonie-Bruxelles/Paris**

De son côté, le Centre Wallonie-Bruxelles s'engage à assurer les copies pour le transport, le stockage et les projections et à prendre en charge le transport des copies de Bruxelles à Paris et retour à Bruxelles, via le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (44, boulevard Léopold II. B- 1080 Bruxelles).

#### **Article 7 – Prises en charge de voyages et d'hébergements**

Le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris prendra uniquement en charge le voyage des lauréats (Grand Prix, Prix de la Mise en Scène, Prix du Scénario, Prix d'interprétation féminine et masculine, Prix du Public), de Belgique à Paris et, le cas échéant, une nuit d'hôtel. Une seule personne par film sera invitée, sauf en cas de coréalisation ou co-écriture.

#### **Article 8 – Services proposés**

Tout professionnel représentant un film sélectionné en compétition bénéficiera d'une accréditation valable pour toutes les séances et sera accueilli à « l'espace invités ». Ceci inclut l'équipe technique et artistique du film, dans la limite de dix places gratuites par film et par projection.